



CIMETIERE

AVIS DE CONSTAT D'ABANDON DE CONCESSION

Le maire de la commune de MUS (Gard) informe les descendants ou successeurs de la famille DAUDE et DAVIN (2 tombes) que le tombeau acheté par Monsieur André DAVIN à en son vivant demeurant à Mus et auquel une concession n°55 – plan n° 52 perpétuelle de 4.50 m² avait été délivrée dans le cimetière communal de MUS par acte en date du 18 mars 1954, par application des articles L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, le **jeudi 26 octobre 2023 à 14h40**, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession, et les invite, en conséquence à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Mus, le 18 septembre 2023
Le maire de la commune de Mus,



Patrick BENEZECH

Affiché au cimetière le 19/09/2023